Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026046-DE

SULNIAC Sulnieg
République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 2 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian, Mme COLLET Audrey
Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONSARD Dominique à M. BROHAN Christophe
Excusé(s) :
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale
A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/046 – RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial

Madame Marie-Andrée LUHERNE présente le point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services à temps complet et à temps non complet nécessaire dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Création de poste **Emploi non permanent –** **Accroissement temporaire d'activité**					
Grade	**Nombre de postes**	**Temps de travail**	**Cadres d'emplois**	**Cat**	**Observations**
Adjoint technique territorial	1	35/35ème	Adjoint technique	C	La collectivité souhaite proposer l'ouverture de 1 poste d'Adjoint technique territorial non permanent à temps complet Ce poste permettra de répondre aux besoins de la collectivité dans le cadre de la réalisation des missions d'adjoint technique polyvalent en milieu rural, notamment en espaces verts.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026046-DE

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Décider la création de l'emploi non permanent afin de répondre aux besoins de la collectivité ;**
- **Préciser que l'agent sera respectivement rémunéré sur la base de rémunération du grade appartenant au cadre d'emplois définis ci-dessus ; pourra prétendre aux différentes primes et indemnités relatives à son grade et son cadre d'emplois mis en place dans la collectivité ;**
- **Préciser que les crédits nécessaires à la rémunération mensuelle de l'agent nommé dans le poste ainsi créé et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits aux budgets des exercices 2026 aux articles et chapitres prévus à cet effet ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (27 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

